



20/09/2017

PRÉSENTATION DE LA STRATÉGIE LOGEMENT PAR LE GOUVERNEMENT « DES MESURES QUI PEUVENT PERMETTRE DE CRÉER UN CHOC D'OFFRE »

La Fédération des promoteurs immobiliers salue positivement la Stratégie Logement présentée par le Gouvernement ce mercredi. En permettant de construire plus, mieux et moins cher, les mesures annoncées par l'exécutif pourraient corriger les dysfonctionnements existants, faciliter l'accès au logement de tous nos concitoyens et, à terme, résorber le déficit de logements en France.

Fondée sur les attentes et les besoins des Français, cette stratégie se démarque par sa transversalité. Le Gouvernement affiche sa volonté de traiter tous les segments du marché, depuis l'hébergement d'urgence jusqu'au logement libre en passant par le logement social et le logement intermédiaire. C'est une approche originale qui pourrait faciliter l'accès au logement pour tous nos concitoyens, en fonction de leurs spécificités (modalités d'occupation, ressources, composition de la famille...).

Décidé à s'attaquer aux vrais points de blocage, le Gouvernement annonce une pause normative de cinq ans. « Cette mesure, très positive, permet de libérer de ses contraintes l'acte de bâtir pour produire plus et mieux », explique Alexandra François-Cuxac, Présidente de la FPI. La réduction du poids des normes, tout comme la simplification des règles existantes, en particulier sur le handicap ou le sismique, doivent être mises au service de la baisse des coûts de construction et la baisse des prix de vente.

Pour créer un choc d'offre, le Gouvernement prévoit également de s'attaquer à deux urgences majeures : la libération du foncier et la lutte contre les recours abusifs. « Ces chantiers sont prioritaires », réagit Alexandra François-Cuxac. Cela passe effectivement par une inversion de la fiscalité des plus-values de cessions de terrains d'une part, par la réduction des délais de jugement des recours d'autre part. « C'est très positif pour nos concitoyens qui devraient pouvoir se loger dans de meilleures conditions », ajoute la Présidente de la FPI.

La prolongation en l'état pendant 4 ans du dispositif Pinel et du Prêt à taux zéro en zones tendues est une très bonne nouvelle, puisqu'ils sont indispensables dans ces territoires où la demande est très forte : la FPI estime que les zones détendues exclues à partir de 2018 doivent faire l'objet d'une analyse au cas par cas, afin de tenir compte des spécificités et des évolutions de ces territoires.

Par cette stratégie volontariste et pragmatique, le Gouvernement nous donne les moyens d'accompagner la réforme et évite ainsi le piège des annonces court-terme. Encore au stade de projet, ce texte fera l'objet de discussions au Parlement qui, nous le souhaitons, permettront de le concrétiser.

A PROPOS DE

La Fédération des promoteurs immobiliers (FPI) est l'unique instance professionnelle représentant les promoteurs immobiliers du secteur privé en France. Le chiffre d'affaires de la promotion privée est estimé à 33 Mds d'€, elle emploie 25 100 salariés (données rapport de branche 2015). La FPI rassemble plus de 560 sociétés de promotion adhérentes via 18 chambres régionales, en métropole et outre-mer. Interlocuteur privilégié des pouvoirs publics et baromètre référent du besoin immobilier (logement, immobilier d'entreprise et résidences services), la FPI défend les intérêts de la profession. Dans cette optique, elle échange avec l'ensemble des acteurs du secteur de l'immobilier et participe activement à l'élaboration des textes législatifs et réglementaires. La FPI met à disposition des décideurs publics son Observatoire Statistique National du logement neuf, élaboré à partir de la production et des ventes de ses adhérents et représentant 90% du marché. La FPI intervient également auprès des instances européennes via l'Union des Promoteurs-Constructeurs (UEPC). Elle est présidée depuis le 1er juillet 2015 par Alexandra François-Cuxac.

CONTACTS PRESSE

Lauren Dell'Agnola - FPI France - 01 47 05 44 36 - l.dellagnola@fpifrance.fr